

LES CONDITIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES (CTG)

1. L'INTRODUCTION

EUROCOLOR Sp. z o.o. (ci-après dénommé EC) cherche à fournir à ses Clients les produits de qualité et de paramètres technologiques correspondant aux tendances actuelles du marché de la menuiserie (avec accent particulier posé sur les solutions innovatrices pour la construction et d'économie d'énergie des bâtiments modernes) ainsi que les règlements qui prennent l'effet dans les pays dont l'activité est présente sur le territoire l' Union Européenne et le monde entier.

Ce document (CTG) a été créé dans le but de standardiser et de définir les exigences en matière de marchandise EC. Il inclut tous les paramètres de qualité qui sont réalisables dans le cadre de technologie utilisée par EC. Ce document constitue un annexe pour tous les offres commerciales, les devis ainsi que les confirmations de commandes.

En raison du caractère de production en série, les exigences de qualité ainsi que le niveau supérieur des propriétés (en plus ceux déclarés et définis dans ce document) devraient être signalés par Client à l'étape de la demande de prix (en raison de choix de la technologie juste) ou au plus tard avant la production. EC se réserve le droit de ne pas reconnaître une réclamation à temps ultérieur.

2. LES NORMES EUROPÉENES

2.1 LES NORMES DE MARCHANDISES – LES PROPRIÉTÉS STANDARDS

Les propriétés déclarées des produits EC sont déterminés à la base des normes européennes des produits ci-dessous. Chacune de ces normes définit les normes de la recherche, de la classification et de la terminologie requis pour la marchandise donnée. Les documents publiés par EC se réfèrent aux normes principales et/ou composants.

Si les exigences requises se diffèrent de celles définies dans les normes ci-dessous ou autrement défini, dans tous les cas, il est obligatoire d'adresser une demande précise (avec les normes / les règlements cités) à Notre Service Technique – à l'étape de chiffrage, il est possible de vérifier l'éventuelle possibilité.

Les normes européennes en vigueur sont valables pour les produits fabriqués par EUROCOLOR Sp. z o.o. :

A. pour les châssis, les portes fenêtres (aussi PSK et HS) et les portes d'entrée, sans résistance coup-feu (PVC et Aluminium) : **EN 14351-1:2006+A1:2010** – Norme de la marchandise

B. pour les volets roulants (stores enroulés à l'extérieur) et les volets ouvrants (PVC et Aluminium) : **EN 13659:2004+A1:2008** – Exigences,

C. pour les portes d'entrée et châssis coupe-feu (Aluminium) : **EN13501-2+A1:2010** – Classification de la Résistance contre le feu et la fumée.

ATTENTION

Point c – La base pour l'introduction sur le marché polonais est Avis Technique actuel et le Certificat. EC ne possède pas à l'heure actuelle les approbations valables dans les autres pays (Les approbations sont différents dans chaque pays de l'UE). La vérification des capacités d'introduction sur le marché de pays donné est à la responsabilité du Client (EC possède à la disposition les traductions de tous les documents).

2.2 LES NORMES RELATIVES – LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ASPECT

Les normes ci-dessus ne se rapportent pas directement aux exigences essentiels de certains clients par rapport à l'aspect visuel de la marchandise. EC en fonction de ses exigences de qualités se rapportent aux normes de matières primères (le produit fini ne peut pas être supérieur aux composants de la matière première) :

A. les profilés PVC (blanc, plaxés, laqués, autres) - **EN 12608:2003** – La Classification et les exigences,

B. les profilés et les tôles aluminium poudrés – Les critères de la réception **Qualicoat 2012** (Les éléments anodisés - **Qualanod 2010**),

C. les vitres (transparents, sablés et ornements, autres) - **EN 1279-5** – L'analyse de la conformité du produit.

ATTENTION

L'évaluation de la qualité des vitres n'est pas soumis à l'aspect non lié directement avec leur fonctionnement, comme : la position et la courbure des intercalaires et leur alignement. Les bosses des bords des vitres résultent de la technologie de coupage et ne constituent pas leurs défaut.

D. les autres éléments non mentionnés ci-dessus – l'analyse à la lumière du jour, l'oeil nu, de la distance de 1 m (selon la norme des profilés PVC).

3. LES EXIGENCES TECHNOLOGIQUES

3.1 LES MATÉRIELS UTILISÉS

La technologie EC, incluse dans les programmes utilisés pour les chiffrages et la production, est basée sur les catalogues des fournisseurs des systèmes et des composants - la technologie autorise la volatilité des éléments comparables, fabriqués par les fournisseurs renommés et la simplification indispensable suite les processus technologiques (Les lignes de machines, l'organisation de la production, etc.).

Le critère de l'évaluation de la conformité de la marchandise et les composants utilisés selon la technologie est une comparaison de la marchandise avec la confirmation de commande (l'imprimé Stolcad, Ponzitech, autres). En raison de changements dans la technologie, l'analyse est réservée uniquement à la conformité avec la version du logiciel selon laquelle la commande est préparée.

3.2 LES TOLÉRANCES DE PRODUCTION

3.2.1 LES TOLÉRANCES DES DIMENSIONS :

• **Les dimensions de la hauteur et de la largeur des ouvrants et des dormants** (par rapports aux dimensions nominales) : **±2 mm** (pour les éléments non rectangulaires **±3 mm**), mesurées à l'aide de la mesure correcte (la moyenne de trois mesures prise à des endroits différents),

• **la différence des diagonales** : **±2 mm**, mesurées à l'aide de la mesure correcte,

• **la longueur du meneau/de traverse** : **±2 mm**, mesurée à l'aide de la mesure correcte, de la partie intérieur (sur le côté opposé de la feuillure).

3.2.2 LES BRÈCHES ET LES JONCTIONS :

• la jonction du meneau/les petits-bois avec le dormant/l'ouvrant (**tolérance de l'alignement**) : **max. 1 mm** (dans le plan verticale) – visuellement / la vérification à l'aide de l'étrier en état de fonctionnement,

• l'adhérence de côté extérieur et intérieur du châssis : max. 0,5 mm (vérification à l'aide de la jauge d'épaisseur), également sur l'ensemble de la surface où le profilé est joint (visuellement),

• l'adhésion des parclozes dans les coins : également et l'esthétiquement (visuellement), en cas de doute – un contrôle à l'aide de la jauge d'épaisseur en état de fonctionnement (0,1 mm),

• le point mort du fond de feuillure : résulte de la mise de la quincaillerie. Non-conformité existe, même si les châssis déjà réglés s'accrochent les uns aux autres et/ou l'ouvrant/le dormant (suivant la pose correcte).

3.2.3 LES TOUS TECHNOLOGIQUES (L'ÉVACUATION D'EAU, LA VENTILATION, LE FRAISAGE POUR LES AÉRATEURS) :

• les trous technologiques devraient être disposés conformément à la technologie, leur forme ne fait pas l'objet d'évaluation esthétique (après la pose du châssis, ils sont protégés par un autre type de protection, les capuchons) – le critère essentiel de leur évaluation est la perméabilité (l'évacuation d'eau) et la profondeur de fraisage.

3.2.4 LA LINÉARITÉ, LA VERTICALE ET LE HORIZONTAL :

• les profilés PVC c'est un matériau flexible. Leur expansion est un phénomène naturel. On ne peut pas mesurer la linéarité et la verticale/le horizon – le principal critère de la réception de châssis est son étanchéité et son fonctionnement correct (après la pose et la régulation correcte). L'essentiel : on ne peut pas vérifier ces paramètres pour le châssis qui est fermé.

3.2.5 LA QUINCAILLERIE – L'EMPLACEMENT ET LA QUANTITÉ D'ÉLÉMENTS. L'EMPLACEMENT ET LA QUANTITÉ D'ÉLÉMENTS DE LA QUINCAILLERIE DÉPEND DU FOURNISSEUR DE QUINCAILLERIE :

- la tolérance de la mise des attaches et des gâches fait ± 2 mm par rapport au schéma de la mise de quincaillerie (s'applique également à la position réciproque des gâches sur l'ouvrant et le dormant),
- la quincaillerie (p.ex. les crémones) suite son caractère universel peut posséder les pièces qui ne sont pas utilisées pour la technologie donnée – leur présence dans le produit ne prouve le défaut de produit et ne peut pas être la base d'une réclamation,
- la couleur et le reflet des éléments de la quincaillerie voisines peuvent se distinguer – cela ne constitue pas le défaut du produit.

3.3 L'ESTHÉTIQUE

LE FILME DE PROTECTION – le film de protection est un élément de protection des profilés au cours de la production, du transport et de la pose de châssis dans l'endroit précis. Son état, sa couleur et les dommages/la saleté ne sont pas soumis à l'analyse pendant la réception et ne constituent pas l'objet de la réclamation/non réception de marchandise.

LA SALETÉ DU PRODUIT – LA SALETÉ EN RAISON DES CONDITIONS ATMOSPHÉRIQUES (poussière, boue, etc.) à toutes les étapes est autorisée même la pose incluse. L'exception, c'est une saleté permanente (asphalte, coulis).

APRÈS LA POSE, LE PRODUIT DEVIENDRAIT ÊTRE LAVÉ POUR QUE LA SALETÉ NE CAUSERA PAS DE PROBLÈMES ESTHÉTIQUES ET N'INFLUENCE PAS SUR LE FONCTIONNEMENT DE CHASSIS (LA QUINCAILLERIE). La saleté ou les taches entre le verre et la parclose ne sont pas traités comme le défaut (Le raccordement de la parclose avec le verre n'est pas conçu comme l'étanche à 100%). Les petits défauts et les rayures – pour le produit de construction comme la menuiserie, les légères déformations visible à la distance de 1 m sont acceptables. **L'intégrale valeur esthétique du produit concerne une partie invisible du produit au moment de sa fermeture (p.ex. la partie intérieur du dormant) et les éléments nécessaires pour la pose (la circonférence extérieur du châssis).**

LES TRAITS, LES BOSSES – Pour les produits plaqués par un film lisse, ils peuvent apparaître de légères déformations (p.ex. sur les parclozes, après l'usage du marteau pour les vitres) – si elles ne sont pas visibles à la distance de 1 m, elles ne peuvent pas être traitées comme un défaut. Les retouches des profilés ou des films faits d'une manière correct en termes techniques (crayon, cire, kantenfix, cosmofen), tout en respectant l'aspect esthétique, sont acceptables si elles ne sont pas visibles de la distance de 1 m.

LE TRAITEMENT DES COINS – les petits écaillages de plaxage dans l'endroit de la finition des coins est acceptable à condition de ne pas entraîner son décollement/son détachement sur la plus grande surface, pouvant s'augmenter au cours de l'exploitation. La partie de la finition par rapport au surface de profilé pourrait changer selon son lot et ne peut pas changer selon son lot. Ne peut pas être soumis à l'évaluation. La peinture des coins pourrait se recouvrir sur le plaxage (concerne particulièrement la soudure fine).

3.4 LE FONCTIONNEMENT DU PRODUIT

LES CHÂSSIS ET LA PORTE D'ENTRÉE (PVC ET ALU), Y COMPRIS HS, PSK ET LES FIGURES GÉOMÉTRIQUES :

- le fonctionnement du produit devrait être vérifié après la pose – il est inacceptable de vérifier le fonctionnement des ouvrants de la menuiserie qui n'est pas montée,
- si le produit ne fonctionne pas correctement après la pose, il faudrait régler le châssis – la nécessité de réglage ne constitue pas le défaut du produit,
- en cas où le produit ne peut pas être réglé, tout d'abord, il est nécessaire de vérifier les paramètres de montage (le vertical, le niveau, le placement et la fixation des points de fixation), ensuite, il faudrait vérifier la mise de vitrage (les cales de transport peuvent se déplacer lors de la livraison) – juste après suivre les points ci-dessus, (en cas où les défauts de la pose n'étaient pas détectés) vous devriez signaler une réclamation,
- l'élimination des défauts de montage incombe à la personne qui a fait le montage (la responsabilité de fabricant détermine EUROGARANTIE, les critères du montage correct – Le Cahier de Charge de Montage).

LES VOLETS ROULANTS :

- les instructions d'installation des volets roulants (comme pdf et/ou films) se trouvent sur le site www.EUROCOLOR. Elles constituent la base de l'analyse d'installation correct et son influence sur le fonctionnement de volet roulant (les défauts de l'installation ne sont pas soumis à la réclamation – ne concerne pas l'installation fait par EC),
- les volets roulants manoeuvrés électriquement ne peuvent pas être mis en marche juste après l'installation – tout d'abord, il est nécessaire de régler les fins de courses,
- avant la première mise en marche, on demande de vérifier et de contrôler les coulisses de point de vue d'une éventuelle impureté et d'autres obstacles qui pourraient empêcher le tablier de s'abaisser (le tablier devrait coulisser d'une manière libre sur les coulisses et s'enrouler sur le rouleau).

3.5 LES REMARQUES GÉNÉRALES POUR :

Lors de l'évaluation de la menuiserie et des volets roulants, on ne peut pas appliquer autres critères que ceux réservés pour les produits du bâtiment (en particulier, on ne peut pas suivre les critères esthétiques). Plus que 70% des problèmes de menuiserie résultent de la pose et du montage non correct et/ou la manque de réglage après la pose. Les châssis devraient être posés par les personnes qualifiées et compétentes dans la pose de la menuiserie en tenant compte des conditions d'environnements où la marchandise est posée).

4. LES DOCUMENTS, LES CERTIFICATS, LES PARAMÈTRES UTILITAIRES, LES CONDITIONS DES BÂTIMENTS D'INSTALLATION ET DES BÂTIMENTS ENVIRONNANTS :

4.1 LA DÉCLARATION DES PERFORMANCES

Sur le territoire de l'UE, le document essentiel de base pour l'introduction du produit sur le marché est la Déclaration des Performances (en résumé DP) spécifiant les niveaux et les classes des propriétés déclarées pour le produit spécifié.

Le Règlement du Conseil Européen Nr 305/2011 (+574/2014) établit les règles pour l'introduction du produit sur le marché de l'EU et les documents requis. DP EC est basée sur le schéma qui est la pièce jointe de ce règlement.

4.2 L'ÉTIQUETTE CE

Chaque produit soumis aux normes harmonisées (cf. **point 2.1 CTG**) est marqué par l'étiquette CE qui contient aussi les informations identifiant le produit. L'étiquette est fait des matériaux résistant aux conditions atmosphériques (folie). Après la pose et le montage, il est nécessaire de décoller l'étiquette de produit et la coller dans EUROGARANTIE (dernière page) – pour l'identification, au cas des éventuelles réclamations ou rééquipement.

ATTENTION

Les paramètres mis sur l'étiquette peuvent être différents de ceux marqués dans le DP. Cela est dû au grand nombre des remplissages possibles. L'étiquette CE comprend les paramètres du produit sur laquelle elle se trouve.

4.2A AUTRE DÉSIGNATION DU PRODUIT

Les produits non soumis aux normes harmonisées (p.ex. les produits coupe-feu) sont marqués d'une manière prévue dans les documents (Avis Techniques).

4.3 L'ANTI-EFFRACTION

EC ne possède pas de certificats pour les produits anti-effraction (selon EN1627) – la description de quincaillerie „type RC1/RC2” contenue dans le Stolcad est uniquement au titre informatif (selon la norme, il est nécessaire d'examiner toute la construction. La quincaillerie toute seule ne possède non plus le certificat).

4.4 AUTRES CERTIFICATS, LES DOCUMENTS ET LES EXIGENCES

Conformément aux règlements, EC n'est pas autorisé à la transmission (Partenaires Commerciales, Clients finales) des documents fournis par nos fournisseurs pour les composants (vitres, profilés, quincaillerie, etc.). Dans les cas particuliers (suite les arrangements individuels), il est possible de transférer les documents des sous- fournisseurs mais uniquement pour la raison informatif (ces sont les documents standards qui sont valables - DP et la confirmation de commande).

En cas de nécessité de fournir les documents spécifiques pour l'investissement donné, les autres documents spécifiques pour le marché donnée ou les documents en autre langue que celle conforme au Partenaire Commerciale, il est nécessaire de signaler ce fait avant la confirmation de commande (demande à l'étape de chiffrage permettra de choisir le système qui possède les documents nécessaires ou de signaler la manque de tels documents).

4.5 AUTRES EXIGENCES ET LES ATTENTES

Le même principe concerne les exigences spécifiques pour les performances et les paramètres supérieurs à la norme, spécifiés dans les déclarations de performances (en particulier la résistance au vent, la statique et l'étanchéité à l'eau) et les conditions spécifiques des bâtiments d'installation et des bâtiments environnants (zone du vent, hauteur de l'installation, etc.).

EC n'est pas responsable de la non-conformité de la menuiserie résultant de la manque des informatins ou les informations incomplètes par rapport aux documents, aux exigences et aux conditions de bâtiments d'installation et des bâtiments environnants / l'assemblage de construction ou leur transmission après la confirmation de commande.

Suite l'introduction sur le marché par le Partenaire Commercial les produits autres que ceux prévus pour sa localisation ou la revente à un tiers, le Partenaire Commercial assume toute la responsabilité pour le produit mis sur le marché et la responsabilité envers le client (Garantie, etc.).

ATTENTION

Menuiserie achetée sans les vitres ou p.ex sans la quincaillerie, suite les règlements NE CONSTITUE PAS un produit fini et n'est pas soumis à la mise de marque/de la déclaration (même avec la mise de l'étiquette) – la responsabilité de l'introduction de produit sur le marché incombe à la personne qui complète le produit.

5. INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

En raison de la réalisation des exigences du Règlement du Parlement Européen et du Conseil (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, concernant la protection des personnes physiques liée au traitement des données personnelles et à la libre circulation des données de ce type ainsi que l'abrogation de la directive 95/46/WE (RODO), EUROCOLOR Sp. z o.o. à Pyskowice (Mandataire) vous informe sur des règles du traitement de vos données personnelles et sur les droits qui vous appartiennent en relation avec cela.

5.1. EUROCOLOR Sp. z o.o. a Pyskowice, rue Toszecka 47 est l'Administrateur de vos données.

5.2. Le fondement juridique et l'objectif de la transformation de vos données personnelles sont :

5.2.1. La prise des mesures visant la conclusion du contrat ainsi que sa réalisation. (art. 6 alinéa 1 lettre b RODO).

5.2.2. La réalisation des intérêts juridiquement justifiés de EUROCOLOR Sp. z o.o. (art. 6 alinéa 1 lettre f. RODO), et en particulier le marketing des produits et des services de EUROCOLOR Sp. z o.o., la possibilité de mener des procédures contentieuses, ainsi que des procédures devant les services du pouvoir public et d'autres procédures, y compris celles pour poursuite et pour la défense contre les prétentions.

5.2.3. Vos données personnelles ne seront pas dévoilées aux autres sujets, à l'exception de situations décrites aux dispositions à portée générale. L'accès à ces données sera réservé aux employés autorisés de l'Administrateur et aux sujets qui traitent vos données personnelles au nom de l'Administrateur sur la base de la conclusion du contrat d'attribution du traitement des données personnelles.

5.2.4. Vos données personnelles seront conservées jusqu'au moment de la réalisation du contrat de vente et de la prescription des réclamations qui en résultent ainsi que jusqu'au moment de l'exécution du contrat (de la commande) et de la prescription des réclamations qui résultent des dispositions (en cas de données personnelles liées à la réalisation du contrat), pendant la période nécessaire à l'exécution de l'obligation et à la prescription des prétentions (en cas de mener des procédures contentieuses), et au moment de la rétractation de l'accord (en cas du marketing des produits et des services).

5.2.5. Vous avez le droit d'accès au contenu de vos données ainsi que le droit de les rectifier, supprimer ou limiter leur traitement, le droit de la transmission des données ainsi que le droit de former une opposition contre leur traitement.

5.2.6. Vos données personnelles ne seront pas traitées de la manière automatique ni profilées.

5.3. Nous vous prions de bien vouloir adresser toutes vos questions ou vos exigences liées au traitement des données personnelles par EUROCOLOR Sp. z o.o. à l'adresse indiquée ci-dessous:

EUROCOLOR sp. z o.o.

ul. Toszecka 47

44-120 Pyskowice

ou a l'adresse mail : irena.jaworek@eurocolor.com.pl

6. LE RÉSUMÉ

L'essentiel pour la satisfaction est le choix correct du produit qui devrait répondre aux exigences de la construction et aux conditions des bâtiments d'installation et des bâtiments environnants. Parmi large gamme des produits EC, on pourrait trouver les solutions et les produits qui répondent exactement à vos besoins.